

POLITIQUE RELATIVE AU RYTHME DE JEU

MISE À JOUR EN AVRIL 2026



POLITIQUE RELATIVE AU RYTHME DE JEU – DIRECTIVES CONCERNANT LA LENTEUR DE JEU

Les Règles du golf stipulent qu'un joueur ne doit pas retarder le jeu de manière déraisonnable lorsqu'il joue un trou ou entre deux trous (Règle 5.6a). La règle 5.6b(3) stipule, en partie : « Afin d'encourager et de faire respecter la rapidité de jeu, le comité devrait adopter une règle locale établissant une politique relative au rythme de jeu. Cette politique peut fixer un temps maximum pour terminer une partie, un trou ou une série de trous et un coup, et elle peut prévoir des pénalités en cas de non-respect de cette politique ». Conformément à la règle 5.6b(3), la PGA du Canada a adopté la politique suivante relative au rythme de jeu individuel.

TEMPS ALLOUÉ :

- Chaque groupe se voit allouer un temps spécifique pour terminer chaque trou de la partie, conformément au tableau des temps de jeu du parcours concerné, appelé « Time Par ».
- Les groupes sont tenus de jouer à un rythme qui laisse suffisamment de temps pour la recherche des balles, les décisions d'arbitrage et le temps de marche entre les trous, qui sont tous inclus dans le temps alloué.
- Un tableau des temps de jeu sera établi sur chaque parcours pour les groupes de deux, trois ou quatre joueurs afin d'indiquer les temps requis pour terminer chaque trou du parcours.
- Les tableaux de temps seront imprimés sur les cartes de pointage des joueurs.

DÉFINITION DE LA « POSITION HORS JEU » :

- Les premiers groupes à prendre le départ de chaque ronde (aux trous n° 1 et n° 10, le matin comme l'après-midi), ou le premier groupe après l'heure de départ fixée par le starter, seront considérés comme hors de position s'ils dépassent, à tout moment au cours du parcours, le temps de jeu qui leur est alloué.

Remarque : les premiers groupes à prendre le départ de chaque tee (n° 1 et n° 10) ou le premier groupe suivant un départ programmé deviennent un « groupe suivant » lorsqu'ils sont retardés à tout moment par le dernier groupe à prendre le départ du tee opposé ou par le dernier groupe avant un départ programmé.

- Un groupe suivant est considéré comme hors de position s'il dépasse le temps qui lui est alloué **ET** :
 - **Par 3** - il arrive à un par 3 et tous les joueurs du groupe précédent ont quitté la zone de départ du trou suivant ; **ou**
 - **Par 4** - tous les joueurs du groupe n'ont pas effectué leur coup de départ sur un par 4 avant que le groupe précédent n'ait quitté le green ; **ou**
 - **Par 5** - tous les joueurs du groupe n'ont pas effectué leur deuxième coup sur un par 5 avant que le groupe précédent ait quitté le green.

Remarque : un par 4 accessible peut être considéré comme un par 3, et un par 5 accessible peut être considéré comme un par 4.

- Lorsqu'un groupe se retrouve en position de retard, quelle qu'en soit la raison, il doit rattraper son retard.

CHRONOMÉTRAGE DES JOUEURS :

- Un arbitre peut chronométrer les joueurs de tout groupe qui **n'est pas en position** ou tout joueur qu'il estime enfreindre cette règle. Les joueurs seront normalement informés avant le début du chronométrage, mais recevront toujours un avertissement officiel avant que des pénalités ne soient infligées.
- Les joueurs chronométrés peuvent être pénalisés en vertu de cette politique si, au cours du parcours, ils mettent plus de 40 secondes pour effectuer un coup, ce qui est considéré comme un « mauvais temps ».
- Un délai supplémentaire de 10 secondes sera accordé :

POLITIQUE RELATIVE AU RYTHME DE JEU

MISE À JOUR EN AVRIL 2026



- le premier joueur à effectuer son premier coup sur n'importe quel trou ;
- le premier joueur à effectuer son deuxième coup sur un par 4 ou par 5 ;
- le premier joueur à effectuer son troisième coup sur un par 5 ; **ou**
- le premier joueur à effectuer un coup sur ou autour du green.
- Le chronométrage du coup d'un joueur commencera dès que ce sera son tour de jouer et qu'il sera en mesure de jouer sans interférence ni distraction. Le temps passé à déterminer les distances, les conditions et le choix du club sera comptabilisé comme temps pris pour le coup suivant.
- Sur le green, le chronométrage commencera après qu'un joueur aura disposé d'un délai raisonnable pour marquer, soulever, nettoyer et replacer sa balle, réparer les dommages et retirer les obstacles mobiles sur sa ligne de jeu.
- Si un groupe qui n'est pas en position retrouve sa position, le chronométrage des joueurs cessera. Le chronométrage pourra reprendre si le groupe se retrouve par la suite hors position, auquel cas tout **temps de pénalité** précédemment enregistré sera reporté sur l'ensemble du parcours.

PÉNALITÉS :

Tout joueur d'un groupe hors position qui dépasse 40 secondes pour effectuer un coup (ou 50 secondes dans les situations spécifiques décrites ci-dessus) sera informé dès que possible qu'il est soumis au barème de pénalités suivant :

- Premier temps incorrect – avertissement officiel ;
- Deuxième temps excessif – un coup de pénalité ;
- Troisième temps de pénalité – pénalité générale en plus de la pénalité infligée pour le deuxième temps de pénalité ;
- Quatrième dépassement de temps – disqualification.

RETARD INJUSTIFIÉ :

Dans les circonstances où le Comité le juge approprié, les joueurs sont passibles de pénalités pour retard injustifié en vertu de la règle 5.6a, même si un groupe respecte le temps qui lui est imparti.

Exemples :

- Retarder les autres joueurs en marchant trop lentement entre les coups ou entre deux trous.
- Continuer à chercher une balle perdue après l'expiration du délai de recherche de 3 minutes.
- Des temps de frappe largement supérieurs à 40 secondes.

AMENDES :

- 1^{ère} et 2^e fois où le temps est excessif – aucune amende.
- 3^e temps excessif – amende de 100 \$.
- Pénalité pour retard déraisonnable – une amende de 100 \$.
- 4^e temps excessif et infractions suivantes – une amende de 200 \$ pour chaque infraction.

APPELS :

Tout appel concernant la pénalité infligée à un joueur doit être adressé au directeur du tournoi de la PGA du Canada par le joueur avant qu'il ne rende sa carte de score. La décision du directeur du tournoi est définitive. Si le joueur ne fait pas appel avant de rendre sa carte de score, toutes les pénalités sont maintenues.

Un appel ne peut être examiné que pour les motifs suivants :

- Le joueur a été retardé par le comité ; ou
- Le joueur a été retardé par une circonstance indépendante de sa volonté ou de celle du groupe ; ou